

Lorient, le 10 Août 1861.

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez manifesté le désir d'avoir des renseignements sur le nombre des parcs à huîtres, sur leur importance et sur l'avenir qui paraît réservé à l'industrie huitière dans le Morbihan, afin de pouvoir faire au Conseil Général une communication sur une industrie nouvelle qui promet d'heureux résultats.

Pour vous les fournir, j'ai dû les demander, car je ne les avais pas moi-même et ce n'est qu'à l'instant que je reçois les rapports des commissaires de l'inscription maritime de Vannes et d'Aray. Les rapports ne sont pas de nature à pouvoir être communiqués au Conseil Général : ils renferment des appréciations personnelles sur des questions qui sont du ressort exclusif

Monsieur le Préfet du Morbihan, Vannes.

du Département de la Marine ; je suis donc obligé d'en extraire ce qui est de nature à vous intéresser. Les extraits sont ci-joints.

Quant à l'avenir qui paraît réservé à l'industrie huître dans le Morbihan, je vous dirai volontiers mon sentiment : cette industrie est susceptible de recevoir un très grand développement. Le moyen d'atteindre ce but, c'est d'organiser une police efficace qui assure l'exécution rigoureuse des règlements faits ou à faire. J'ai la conviction, pour ne pas dire la certitude qu'une bonne police suffirait pour arriver à la multiplication des huîtres. Je n'ai qu'une confiance secondaire dans les moyens artificiels préconisés ; j'admets qu'il peut être indispensable d'y avoir recours dans certains cas particuliers ; mais vouloir les étendre partout avec leurs conséquences, c'est causer une cause de ruine pour l'industrie huître. L'extension dans les parcs a, en effet, pour conséquence inévitable le rajeunissement des huîtres qui prohibent la présence des petites huîtres dans les parcs, c'est à dire

le rajeunissement du seul moyen efficace de s'exposer à la ruine des huîtres.

Ne croyez pas que je me préoccupe outre mesure des intérêts de l'industrie maritime ; elle n'est pas seule intéressée à la conservation et à la multiplication des huîtres. Les huîtres produisent des millions quand les parcs donnent des douzaines ; si pour favoriser les parcs, on se prive du moyen de produire le plus efficace qu'il en ait pour sauvegarder les huîtres, on fera une faute que l'on regrettera promptement.

Les convaincus, Monsieur le Préfet, que mes idées seront trouvées arriérées, et que partant elles n'auront pas grand succès pour le moment, je m'arrête, après avoir répondu aussi complètement que possible à la demande que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

Agnez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Le Vice-Amiral Préfet Maritime,

Au Duc

M. Chaumel, dans un mémoire plein d'intérêt, a montré à la commission par quelle série d'expériences il était arrivé à tourner la difficulté.

« La situation, dit-il, en 1862-1863 était « très-tendue : dans des lettres désespérées « M. Coste ne me dissimulait pas qu'il était à la « veille de voir ses fonctions d'inspecteur gé- « néral supprimées, et réclamait de moi un suc- « cès que je commençais à entrevoir et à lui « faire espérer.

« J'avais en effet la profonde conviction que « le principe était bon, mais que nous ne sa- « vions pas l'appliquer, et c'est à cette applica- « tion que tendaient tous mes efforts.

« Avec la plupart des parqueurs, j'avais re- « marqué que le naissain n'était jamais attaché « que sur les parties propres des collecteurs et « nulle part ailleurs, et aussi que les appareils « qui avaient séjourné seulement quinze jours à « l'eau étaient déjà sales.

« Il en résulta pour moi la nécessité absolue « de trouver l'époque de la ponte qui devien- « drait nécessairement le moment de la mise « en place des collecteurs : le succès était là. « Pour atteindre ce résultat indispensable à la « réussite de l'œuvre, je fis bien des recherches ; « mais ce furent les plus simples qui eurent le « succès le plus complet.

« A toutes les grandes marées, à partir du « mois d'avril, je fis placer à Pénerf et à Auray « des ruches nouvelles et ouvrir en même « temps une certaine quantité d'huîtres pour « constater l'état du frai.

« Je remarquai que la laitance, d'abord « blanche dans l'ovaire, descendait dans les « branchies avec une couleur plus foncée qui, « après avoir passé par le jaune et le violet, ap- « prochait, à mesure que l'incubation avançait, « de la nuance bleu ardoisé, et en même temps « que cette teinte était acquise, je constatais « sur nos derniers collecteurs la présence de « nombreux naissains.

« La conclusion était facile à tirer : la teinte « bleue nous avertissait que la ponte était im- « minente et qu'on devait se hâter de monter « les appareils.

« Pannonçai à M. Coste l'heureux résultat « que j'avais obtenu et lui prédis dès lors un « triomphe complet. »

Ce résultat, qui aujourd'hui paraît sans im- portance, avait, il y a dix ans, au moment de sa publication, une portée considérable. Quand on sut qu'à partir du 1^{er} juillet environ, moment où les huîtres en laitance bleuissent, le jet du naissain était sur le point de s'opérer, on put, avec certitude et sans crainte d'envasement, poser les collecteurs destinés à recueillir la jeune huître.

C'est à partir du jour où cette époque fut bien fixée que le problème de la formation de la récolte de la jeune huître fut résolu.

Dans cette voie, d'ailleurs, des observations judicieuses devaient conduire au progrès. On a fait des essais divers. On a tenté de récolter le naissain d'huîtres mères étendues dans des bassins munis d'écluses. On a tenté aussi de récolter le naissain en portant simplement des collecteurs en rivière. Ce dernier mode de procéder a donné des résultats magnifiques.

On savait bien que l'époque de la pose devait être fixée vers le 1^{er} juillet et l'on savait aussi que dans les parties basses, vers les grandes profondeurs, les résultats étaient meilleurs, mais on ignorait qu'il y eût encore une classification à faire, un ordre judicieux à suivre.